

LA WAX PEN

Fiche informative destinée aux parents et aux intervenants scolaires

La Sûreté du Québec souhaite informer les parents et les intervenants scolaires concernant les dispositifs *wax pen* ainsi que les risques et les problématiques qui pourraient en découler.

La wax pen, qu'est-ce que c'est?

- Un dispositif, en tout point similaire à celui d'une cigarette électronique, qui contient un concentré liquide de cannabis destiné à être consommé par vapotage.
- Autres noms connus pour ces dispositifs : « oil pen », « vape pen », « THC e-juice », vaporisateur, « cart », cartouche, « mods », « pods », stylo de vapotage, « sous-ohm », appareil à réservoir, « vape », pipe à dab, « dab rig », crayon à dab, « dab pen », etc.



L'attrait pour les jeunes

- **Facile d'accès.** Au Québec, lorsqu'il est question de consommation à des fins non médicales, il est impossible de se procurer ce produit de manière légale. Malgré tout, les consommateurs parviennent aisément à s'en procurer, en ligne, sur des sites illégaux, et le faire livrer discrètement à leur porte. De plus, certains trafiquants font le commerce et la promotion de « wax pen » directement auprès des jeunes. Notamment, à proximité des écoles ou sur les réseaux sociaux.
- **Très simple d'utilisation.** La grande majorité des « wax pen » sont des appareils tout-en-un et ne demandent aucune expérience ni connaissance spécifique afin de les utiliser.
- **Flexibilité de consommation.** Le consommateur peut prendre exactement le nombre de bouffées voulues, au moment voulu sans avoir à effectuer une préparation au préalable.
- **Grande discrétion.** Conçus pour s'apparenter à n'importe quelle vapoteuse, ces dispositifs ne dégagent pas l'odeur habituelle associée à la consommation de cannabis. Ces caractéristiques pourraient amener les consommateurs à croire, à tort, que la dangerosité du produit est moindre, vue sa discrétion.
- **Méconnaissance du produit.** Dû au mode de consommation par vapotage et aux nombreuses saveurs disponibles, plusieurs jeunes consommateurs ont la fausse impression que ce produit est moins nocif ou moins puissant que d'autres produits du cannabis. Parfois même, la méconnaissance du produit entraîne certains parents à agir en facilitateurs auprès des jeunes qui souhaitent se procurer ce dispositif de cannabis illicite (ex. : en prêtant leur carte de crédit pour la commande en ligne), ce qui constitue un acte illégal.

Les risques¹

- Contrairement aux produits vendus légalement à la Société québécoise du cannabis (SQDC), dont la teneur maximale en THC est de 30 % et qui sont soumis à des analyses réglementaires obligatoires, les wax pen obtenues de manière illicite ne font l'objet d'aucun contrôle de qualité. D'ailleurs, il est prétendu que ces dispositifs peuvent contenir **jusqu'à 99 % de THC**. Certaines études locales effectuées sur du cannabis illicite signalent même que des pesticides et d'autres contaminants interdits par Santé Canada y ont été décelés.
- La forte concentration en THC peut accentuer les effets nocifs sur le consommateur, provoquer des effets secondaires intenses, augmenter le risque de développer une dépendance ou de vivre un trouble de santé mentale.
- Le THC est responsable de l'effet euphorisant du cannabis par l'augmentation de la concentration de dopamine (hormone du plaisir) dans le cerveau. Cette réaction pourrait inciter le consommateur à accroître sa consommation afin de retrouver le sentiment de plaisir éprouvé, ce qui, à son tour, pourrait entraîner une tolérance et une accoutumance à la substance consommée chez l'utilisateur.
- Parmi les autres effets secondaires de la consommation de wax pen, les personnes intoxiquées éprouvent parfois des nausées, des étourdissements, des vomissements, un sentiment de désorganisation, des malaises, de l'anxiété, un sentiment dépressif et même des épisodes de psychose.
- La forte concentration en THC dans les wax pen augmente les risques de surdose. De plus, en combinant la consommation de cannabis à d'autres substances – telles que l'alcool ou une médication sous prescription – les risques en sont décuplés.
- Le fait de vapoter a également été associé à certains risques de santé chez les usagers, comme celui de développer une maladie pulmonaire grave.

Décoder les signes de consommation chez les jeunes²

- Changements dans les fréquentations sociales;
- Augmentation des absences non motivées ou des retards en classe;
- Baisse du rendement académique;
- Démotivation scolaire;
- Changement d'attitude;
- Relation difficile avec les parents et les enseignants – adultes en autorité;
- Changement d'humeur – plus de passivité, d'agressivité et de réactivité;
- Détérioration des relations avec autrui;
- Augmentation ou baisse de l'estime de soi;
- Etc.

1- Sources :

<https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2019-07/CCSA-Things-You-Need-to-Know-about-Cannabis-Extracts-2019-fr.pdf>
<https://encadrement-cannabis.com/le-cannabis/risques-associes-aux-methodes-de-consommation-du-cannabis/#vapoter>
<https://encadrementcannabis.gouv.qc.ca/le-cannabis/effets/>
<https://drugabuse.com/drugs/marijuana/overdose/>
<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/alcool-drogues-jeu/connaitre-les-drogues-et-leurs-effets/cannabis>

2- Source :

<https://www.jeunessesansdroguecanada.org/prevention/conseils-aux-parents/liste-des-signes-a-surveiller/>



Conséquences pénales

Au Québec :

- L'âge minimum pour acheter légalement du cannabis et ses dérivés est de 21 ans.
- Seule la SQDC peut vendre du cannabis à des fins récréatives. Ainsi, tout cannabis récréatif acheté d'un autre fournisseur, que ce soit en ligne ou en magasin, est considéré comme du cannabis illicite. Comme la SQDC ne vend pas de vapoteuses au cannabis, ces dispositifs ne peuvent être achetés légalement au Québec.
- Selon les lois en vigueur au Québec, il est interdit à une personne âgée de moins de 21 ans d'acheter du cannabis ou d'en avoir en sa possession. Tout individu qui contrevient à ces interdictions est passible d'une amende de 100\$.
- Il est également interdit à tout individu âgé de 18 ans ou plus d'avoir en sa possession du cannabis qu'il sait illicite. La personne qui commet cette infraction, par exemple en ayant une wax pen achetée en ligne sur un site illégal, encourt une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans moins un jour de prison.
- Enfin, un adulte qui vend ou distribue du cannabis (ou ses dérivés) à un mineur, en commandant un dispositif de wax pen en ligne pour son enfant par exemple, commet un acte illégal et est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à un emprisonnement maximal de quatorze ans.

Conseils de prévention et d'intervention

Prévenir en amont

- Développez une bonne relation de confiance avec le jeune afin de pouvoir discuter de sujets importants tels que la consommation de cannabis.
- Informez-vous sur le cannabis et ses modes de consommation : composition, effets, conséquences possibles sur la santé, etc. Privilégiez l'information objective et provenant de sources fiables.
- Restez à l'affût des colis qui sont livrés à votre domicile et des articles commandés en ligne par votre jeune.
- Abordez le sujet de la consommation; écoutez et faites preuve d'ouverture. Demandez l'opinion du jeune et reconnaissez son point de vue.
- Évitez les jugements, les attitudes moralisantes, la répression et les interventions trop rapides ou brusques.

Intervenir en cas de consommation avérée

- Ne soyez pas craintif; amorcez et abordez la conversation avec le jeune au moment favorable.
- Présentez vos arguments afin de faciliter la compréhension du jeune à l'égard de votre souci principal, en l'occurrence son bien-être et sa sécurité.
- Questionnez le jeune sur la ou les raison(s) de sa consommation ainsi que sur la fréquence à laquelle il consomme.
- Soyez en mesure de référer le jeune à des ressources d'aide ou d'informations en cas de besoin.

Aide et ressources

<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/alcool-drogues-jeu>
<https://encadrementcannabis.gouv.qc.ca/>
<https://www.jeunesesansdroguecanada.org/>
<https://www.aidedroque.ca/>
<https://www.ccsa.ca/fr>
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis.html>

